

# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **27 FEVRIER 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.*

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 20 février 2026

**Sont présents** : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

**Absents et excusés** : BOUZID Patricia, POUGET Sabine.

**Secrétaire de séance** : HENRY Christian

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

## **AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire indique avoir reçu des factures qui doivent être payées en section d'investissement. Il demande au conseil de l'autoriser à mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026. Le Conseil Municipal valide cette demande.

## **FIXATION DES CADENCES D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE**

Suite aux travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur le hangar de Fraysse, le trésor public demande à la Commune de fixer les cadences d'amortissement de ces panneaux. Il propose de fixer à 20 ans cette cadence. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

## **AVEYRON INNOVATION : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle qu'Aveyron Innovation engage le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, basé sur la technologie radio bas débit, permettant l'exploitation des données issus ou à destination d'objets connectés. À ce jour, la commune ne dispose pas d'antenne sur son territoire mais Aveyron Innovation sollicite la signature de cette convention de façon à pouvoir anticiper l'implantation d'infrastructures en cas de besoin. Le Conseil Municipal autorise l'implantation d'équipements radio sur les infrastructures de la commune.

## **PERSONNEL**

### **MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre à jour le RIFSEEP afin de clarifier les modalités de versement, la structure du RIFSEEP avec d'une part l'IFSE (Indemnité de Fonctions de sujétions et d'expertise) et le CIA (complément Indemnitaire annuel). Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur au 01/04/2026. Le Conseil Municipal valide cette mise à jour.

### **ORGANISATION DU TEMPS PARTIEL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que conformément à l'article L .612-3 du code général de la fonction publique, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial. Le Conseil Municipal décide d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité. Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires.

## AUTORISATION COMMERCE AMBULANT

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par Monsieur PIPREL Fabien « Decoup'Aveyron » qui souhaite l'autorisation d'installer un lundi sur deux sa remorque magasin afin de proposer aux habitants ses produits. Le Conseil Municipal valide cette demande.

## SIVOS DU PAYS SEGALI

Monsieur le Maire indique que suite au passage de la tempête NILS, des dégâts ont touché l'école. Un problème sur la toiture a engendré des infiltrations d'eau. Une déclaration a été faite par le SIVOS auprès de l'assurance.

Un comité syndical a eu lieu le 26 février 2026. La part forfaitaire de la commune va augmenter, notamment pour faire face à l'augmentation des charges patronales pour les agents CNRACL. La contribution de la commune de Boussac au SIVOS s'élèvera à 132 902 €.

Le tarif de la restauration scolaire augmentera également. A ce jour le SIVOS a un marché avec « Nos invités traiteur » de Bruéjols. Il est prévu des travaux au collège de Baraqueville qui pourraient permettre à la cuisine du collège d'élaborer et de conditionner les repas pour les écoles du secteur. Le SIVOS conventionnerait avec le Département de l'Aveyron.

Il est prévu une augmentation des tarifs de garderie en septembre 2026.

Au cours de ce comité syndical, il a également été question des travaux de réhabilitation de l'école de Lax pour laquelle la commune de Boussac participera à hauteur de 1461 € par an.

## PAYS SEGALI COMMUNAUTE : APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2025

Monsieur le Maire demande au conseil de valider le fond de concours voirie qui s'élève à 2147,74 € pour 2025.

Lors du dernier conseil communautaire, il a été question de la signature de la convention territoriale globale avec la CAF et le Centre Social dont l'objectif est de financer des projets en rapport avec la jeunesse et le social, ce qui représente en 2026 une subvention de 250 000 € pour ce projet.

Les taux de CFE et de TFNB ont également été votés au cours de la réunion.

## QUESTIONS DIVERSES

### COMITE SYNDICAL DU SMELS DU 26 JANVIER 2026

Messieurs MAUREL Jacques et GAYRARD Patrick ont assisté à cette réunion dont l'objectif était d'élire le président du syndicat suite à la fusion de la Communauté de Communes du pays de Salars et Levezou Pareloup.

### ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire indique les horaires de permanences pour le bureau de vote pour le dimanche 15 mars 2026.

Monsieur le Maire indique que le CAUE a été mandaté par la commune pour réaliser une étude sur le cœur du village et qu'il viendra présenter son rapport le vendredi 13 mars à 14h00 à la mairie. Il invite tous les élus intéressés à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
François CARRIÈRE

Le secrétaire de séance  
Christian HENRY